



COMMENT AGIR EN FAVEUR DE LA BIO LOCALE ?

Comment exprimer au mieux les spécificités de votre territoire ?

Comment concevoir un programme favorable à la bio ?

Quelles actions privilégier pour agir efficacement et allier développement local et préservation des ressources naturelles ?

Autant de questions que notre réseau et nos partenaires peuvent vous aider à éclaircir à partir de notre connaissance de la filière et de ses acteurs locaux.

Foncier agricole, protection de l'eau, accessibilité des produits bio, restauration collective... De nombreux leviers sont à activer en accord avec les politiques publiques. Des outils et méthodes sont à votre disposition pour trouver ensemble les solutions adaptées à votre territoire.



UN RÉSEAU DE SPÉCIALISTES POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOTRE PROJET

Le réseau Bio de Provence-Alpes-Côte d'Azur regroupe les associations départementales de producteurs biologiques et une Fédération régionale. Il œuvre au développement d'un modèle d'agriculture cohérent, durable et solidaire qui préserve l'environnement et à la valorisation des produits biologiques sur le territoire.

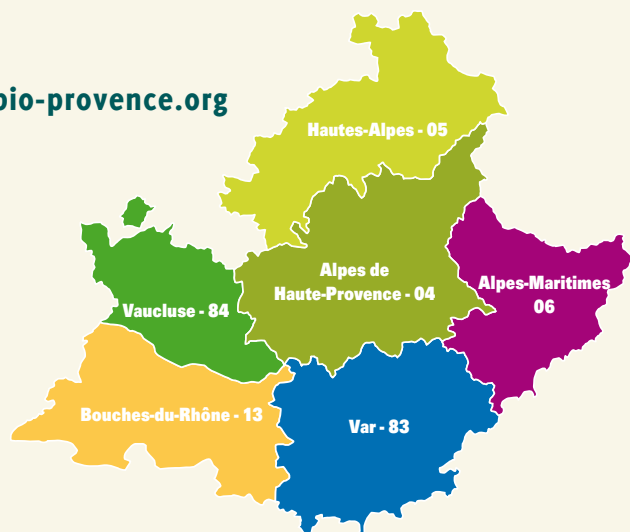
Nos chargés de missions sont à votre disposition pour vous accompagner : aménagement du territoire, agriculture périurbaine, préservation du cadre de vie, maintien de la biodiversité, protection des zones à enjeu environnemental et zones de captage d'eau potable, circuits courts et vente directe, etc.



Réseau **BIO** de Provence • Alpes • Côte d'Azur

Agissons ensemble, soyons acteurs du développement de votre territoire !

www.bio-provence.org



Bio de Provence-Alpes-Côte d'Azur
04 90 84 03 34
contact@bio-provence.org

Agribio 04
Alpes de Haute-Provence
04 92 72 53 95
agribio04@bio-provence.org

Agribio 13
Bouches-du-Rhône
04 42 23 86 59
agribio13@bio-provence.org

Agribio 05
Hautes-Alpes
06 03 07 94 88
agribio05@bio-provence.org

Agribio 83
Var
04 94 73 24 83
agribiovar@bio-provence.org

Agribio 06
Alpes-Maritimes
04 89 05 75 47
agribio06@bio-provence.org

Agribio 84
Vaucluse
04 32 50 24 56
agribio84@bio-provence.org

Ils nous font confiance



Ils nous soutiennent



ET SI L'ALIMENTATION DE VOTRE TERRITOIRE DEVENAIT BIO ET LOCALE ?

Économie, environnement, emplois, santé, tourisme, réponses aux attentes des consommateurs et citoyens...

DE NOMBREUSES COLLECTIVITÉS ONT FAIT LE CHOIX DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DANS LEURS POLITIQUES PUBLIQUES



L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE : UNE SOLUTION CONCRÈTE POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

- **Défis climatiques** gestion des aléas climatiques, canicule, déficit d'eau, etc.
- **Défis environnementaux** préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, etc.
- **Défis économiques** meilleure valorisation économique de leur production pour les agriculteurs, développement de l'emploi local non délocalisable, aménagement du territoire, équilibres entre ville et campagne, etc.
- **Défis alimentaires** approvisionnement des villes, accès à une alimentation de qualité pour tous, objectif d'au moins 20 % de bio à la cantine (loi Agriculture et Alimentation, dite loi EGalim), etc.
- **Défis sanitaires** réduction de l'exposition des populations aux pesticides (air, alimentation), réduction de l'utilisation des antibiotiques et des risques de développement de résistances, alimentation plus saine, etc.

CHIFFRES CLEFS EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Sources : Agence bio, 2019



3 552 fermes bio en PACA fin 2018



1^{ère} région française avec 25,6% de la Surface Agricole Utile (SAU) fin 2018 (bio + conversion), contre 7,5% de SAU en France soit plus de 150 000 hectares (bio + conversion) en PACA
Progression des surfaces en bio de + 11% en PACA en 1 an



74% des habitants de PACA consomment au moins un produit bio par mois, 18% tous les jours

ET SI ON RELOCALISAIT L'ALIMENTATION DE L'ENSEMBLE DES HABITANTS DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ?

Il faudrait mobiliser plus de 3 millions d'hectares pour nourrir l'ensemble de la population actuelle ! Avec seulement 783 000 hectares de terres agricoles en PACA, il est urgent de préserver le foncier agricole pour garantir une certaine souveraineté alimentaire !

Avec la surface agricole actuelle, si cette relocalisation s'accompagnait d'un passage au bio et d'une réduction d'un quart de la consommation de produits animaux :



On pourrait relocaliser 23% de notre alimentation



Les émissions de gaz à effet de serre diminueraient de 41% par personne



31 300 emplois agricoles directs seraient nécessaires, soit près de 60% d'emplois en plus !



La pollution de l'eau diminuerait de 46% par personne



www.parcel-app.org

Grâce à l'application PARCEL, évaluez pour un territoire donné les surfaces agricoles nécessaires pour se nourrir localement, ainsi que les emplois agricoles et les impacts écologiques associés !*

*Résultats calculés à l'échelle des communes sur la base de données publiques



L'ÉCONOMIE LOCALE



L'agriculture biologique crée des emplois durables, de qualité, non délocalisables et développe l'attractivité du territoire.



Les fermes bio emploient en moyenne 60% de salariés en plus que les fermes conventionnelles.
Données recensement Agreste 2010

POURQUOI AGIR POUR UNE ALIMENTATION BIO LOCALE ?

L'ENVIRONNEMENT



L'agriculture biologique est une solution efficace et économe pour reconquérir et protéger la qualité des ressources en eau.



Coûts évités de traitement de l'eau pour les pesticides : environ 22€/hectare/an, ce qui représente 3,3 millions d'euros d'économie en PACA en 2018 grâce aux 150 000 hectares certifiés bio !

Rapport d'étude ITAB « Quantification et chiffrage des externalités positives de l'agriculture biologique », Sautereau N., Benoit M., 2016



L'agriculture biologique préserve la biodiversité et lutte contre le changement climatique



Une exploitation céréalière en bio c'est entre 48% et 66% d'émissions de carbone en moins que le système conventionnel.

Source : Viaux, 2010, reprise dans le rapport d'étude ITAB « Quantification et chiffrage des externalités positives de l'agriculture biologique », Sautereau N., Benoit M., 2016

LA SANTÉ ET LA COHÉSION SOCIALE



L'agriculture biologique préserve la santé des agriculteurs et des consommateurs.



La maladie de Parkinson a été reconnue en 2012 comme maladie professionnelle pour les agriculteurs du fait de l'exposition aux pesticides.
Source : Décret 2012-665 du 4 mai 2012, publié le 6 mai 2012



Introduire des produits bio en restauration collective permet de rendre la bio accessible à tous et de lutter contre les inégalités sociales.



Avec la loi EGalim, les repas servis en restauration collective publique devront d'ici 2022 compter 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques.

